

d'eau douce au monde. Selon la politique adoptée en 1986 concernant les parcs nationaux marins, le Canada envisage d'élargir son réseau de parcs nationaux afin de mettre en valeur l'histoire naturelle de certaines régions typiques du littoral du Pacifique, de l'Arctique et de l'Atlantique, et celle des eaux intérieures.

Parcs et lieux historiques nationaux. Les parcs et lieux historiques nationaux commémorent des personnes, des lieux et des événements d'une grande importance dans l'histoire du Canada.

La Loi de 1930 sur les parcs nationaux prévoit que les autorités compétentes peuvent désigner toute terre à titre de parc historique national pour commémorer un événement historique ou conserver un site naturel ayant un caractère historique, ou tout objet d'intérêt historique, préhistorique ou scientifique d'importance nationale. La Commission des lieux et monuments historiques peut recommander que des lieux, bâtiments ou autres structures ayant une importance nationale soient aménagés comme parcs ou lieux historiques nationaux, ou qu'on y installe des plaques ou des monuments commémoratifs.

La Direction des lieux et parcs historiques nationaux a participé à la création de 80 parcs et hauts lieux historiques nationaux, et à la commémoration, au moyen de plaques, du souvenir de plus de 1,000 personnes et événements de caractère national (par opposition à local ou régional). La Direction négocie avec les provinces en vue d'acquiescer d'autres lieux. Elle a conclu, avec différentes autorités provinciales et municipales et avec certaines sociétés sans but lucratif, des accords à frais partagés visant l'acquisition et la restauration de bâtiments et de structures ayant une importance historique ou architecturale, étant entendu que l'autre partie paie le reste du coût d'acquisition et de restauration et entretient les bâtiments à perpétuité. Ces dernières années, on a enregistré annuellement près de 5 millions de visites aux parcs et lieux historiques nationaux du Canada.

Rivières du patrimoine. Six provinces et les deux territoires participent avec le gouvernement fédéral à un programme de collaboration qui vise à accorder une reconnaissance nationale aux rivières constituant des exemples remarquables de l'environnement naturel, ayant joué un rôle important dans l'histoire, ou offrant des possibilités exceptionnelles sur le plan récréatif. La rivière des Français en Ontario et la rivière Alesk dans la réserve du parc national Kluane au Yukon ont été proclamées rivières du patrimoine canadien, en 1986.

Canaux historiques. Le réseau Rideau-Trent-Severn témoigne de l'importance des canaux historiques en tant que voies d'eau récréatives qui

favorisent non seulement la navigation, mais également la participation des visiteurs. Ces canaux illustrent l'évolution historique et la technologie primitive.

Patrimoine international. Le Canada est au nombre des 87 pays qui ont ratifié la Convention de l'UNESCO concernant le patrimoine international, dont l'objet est d'identifier et de protéger les biens culturels et naturels du monde entier considérés comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. Neuf sites canadiens figurent sur la liste du patrimoine international: le parc national de L'Anse aux Meadows (T.-N.); le parc provincial Dinosaur et le précipice à bisons Head-Smashed-In Buffalo Jump (Alb.); le parc provincial de l'île Anthony (C.-B.); le parc national Kluane (Yukon); le parc national Nahanni (T.N.-O.); le parc national Wood Buffalo (T.N.-O.-Alb.); le parc national des montagnes Rocheuses (Alb.-C.-B.); et, le quartier historique de la ville de Québec.

1.7.2 Fondation canadienne pour la protection du patrimoine

Créé en 1973, cet organisme national de bienfaisance a pour but de sensibiliser la population à l'existence d'un patrimoine architectural à travers le pays. En 1972, il recevait du gouvernement fédéral un fonds de dotation de \$12 millions dont les intérêts servent à élargir ses travaux. Il s'efforce également d'obtenir une aide financière supplémentaire des secteurs privé et public.

1.7.3 Parcs provinciaux

Toutes les provinces ont aménagé des parcs sur leur territoire. Il s'agit, dans certains cas, de régions sauvages préservées afin que certains endroits du pays demeurent à l'état naturel. La plupart ont cependant moins d'envergure mais sont remarquables pour leur paysage; faciles d'accès, ce sont des lieux de divertissement qui sont ou seront un jour dotés de services de camping et de pique-nique. (Pour plus de détails, voir le tableau 1.9.)

Terre-Neuve. Cette province a établi son premier parc en 1954, dans le secteur ouest de l'île. Elle a ensuite aménagé des terrains de camping et de pique-nique en bordure de la route transcanadienne. Plus tard, elle a créé des parcs dans des zones isolées le long de la côte. Son réseau actuel comprend des terrains de camping, des parcs de jour où les visiteurs peuvent pique-niquer et se baigner, des attractions panoramiques naturelles et des terrains réservés pour l'aménagement ultérieur de nouveaux parcs.

Île-du-Prince-Édouard. Le réseau de parcs de cette province est varié et se compose de 31 parcs à caractère unique. Du simple terrain de pique-nique au vaste centre de villégiature, ils sont situés pour la